

PRIX DU JOURNAL: Abon. annuel, \$4. Abon. semestriel, \$2. frais de poste à part. On doit informer le ler du dernier mois de son abonnement, lorsqu'on veut le retirer et payer, autrement, on est censé en continuer un autre.

LE JOURNAL DE QUEBEC,

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PREMIERE ANNONCE: 6 lignes et au-dessous, 25.00 10 lignes et au-dessous, 35.00 Au-dessus, par lig. 4d Toute insertion subséquente, le 1/2 prix.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTÉ et JOSEPH CAUCHON, avocats, rédacteurs-propriétaires;—est très répandu en Canada, s'expédie aux Provinces d'en bas, aux Etats-Unis, à Paris, à Londres, et aux îles de la Manche. On s'abonne à Québec, au bureau du Journal, près de l'Archevêché. Les agents sont, pour Saint-Thomas, M. S. Couillard-Dupuis; pour Kamouraska, M. Alexis Gagné; Saint-Roch des Aulnais, Amable Morin, écrivain; Saint-Jean-Port-Joli, M. le col. Fraser; Baie des Chaleurs, M. l'abbé des Ruisseaux; le comté de Saguenay, John McLaren, écrivain; St. Jean D'Eschallons, Bécancour, Gentilly, St. Pierre les Bécquets, Chs. Déry, écrivain; Saint-Hyacinthe, M. l'abbé Tétréau. On reçoit les abonnements du district et de la ville de Montréal, et du Haut-Canada, directs, par la poste. Toutes lettres doivent être adressées franchises de port.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

Débats sur l'adresse.

Mardi, 8 juin 1847.

(Suite du discours de M. Aylwin.)

Il y a deux de ces questions sur lesquelles il est absolument nécessaire que la chambre reçoive des informations.—C'est la liste civile et l'usage de la langue française—et cependant je ne vois rien dans les discours à ce sujet. Je ne veux pas affecter de considérer ces discours comme ayant été écrits par l'Administration. Il a été écrit, sans aucun doute, par lord Elgin; et je pense qu'il est bon et convenable, et qu'il indique le parti que devra prendre Son Excellence. Il montre que ce Gouverneur prendra la même position que lord Cathcart, c'est-à-dire, celle de ne prendre pour aucun parti ni pour ni contre son Conseil. Si son prédécesseur avait suivi le même système, sa vie eût été moins pénible; et je veux ici pour un moment payer un tribut à la mémoire de Lord Metcalfe. Quoique j'aie été un des adversaires de sa politique, je n'ai jamais manqué d'admirer le courage avec lequel il a suivi sa marche malgré les difficultés de tout genre qu'il a rencontrées. J'ai admiré sa détermination et son énergie, et la force d'âme avec laquelle il n'a cessé de lutter, pour ce qu'il croyait sans doute être juste (appl.) Mais si ce Gouverneur était appelé à la vie, je suis certain qu'il ne suivrait point la même marche. Il verrait que le résultat de tous ses efforts a été de mettre le *family compact* au pouvoir. Si la conteste avait existé entre le *family compact* et la dernière administration, le peuple du Haut-Canada n'aurait pas traité ce pacte comme il l'a déjà traité si souvent? Quelle étrange pièce de maqueterie est l'administration actuelle! Personne ne connaît le Procureur-Général du Bas-Canada. La place de Solliciteur-Général est offerte à un individu qui fera une curieuse figure à côté du Procureur Général, du Receveur-Général et du Solliciteur Général du Haut-Canada. Ce sera une curieuse chose que de le voir figurer entre le Receveur-Général à la mine de courtier, et le Solliciteur-Général du Haut-Canada, encore plein des aménités de la vie collégiale, il y aura sans doute beaucoup de bonheur entr'eux. L'hon. membre pour Kingston n'est pas un admirateur du *family compact*, cependant on le trouve dans la même compagnie que l'hon. Inspecteur-Général, et il devait assurément sa nomination à ce *family compact*. Que dirait Sir F. B. Head, s'il trouvait tout à coup le redoutable rebelle, M. Viger, devenu le soutien du gouvernement conservatif. Le ministre peut-il être satisfait du support qu'il reçoit maintenant de la minorité du Bas-Canada? Le membre pour Drummond a déclaré d'une manière indépendante les opinions qu'il entretenait. Il a dit avec raison que le peuple du Bas-Canada était privé de tout Gouvernement et de toute amélioration. Le discours de l'hon. membre pour Kingston a fait connaître la vérité de cette déclaration. Toutes les promesses qu'il a faites à ses constituants ont été qu'il prendrait tout ce qu'il pourrait du Bas-Canada pour le donner au Haut, et que c'était le principe sur lequel devait être formé le ministère, et l'Acte constitutionnel mis en pratique. Que les bons messieurs, considèrent, toutefois, que s'il a été au pouvoir du Haut-Canada, avec la minorité du Bas-Canada, de gouverner la partie Est de la Province, il pourrait arriver que les choses changeraient un jour de face. Que les bons messieurs disent s'ils sont prêts à avancer que l'Acte d'Union passé par le Parlement de la Grande-Bretagne a été mis en pratique, par l'Administration qui siège actuellement sur les bancs vis-à-vis. S'ils disent oui, aujourd'hui, qu'ils remarquent que la même réponse pourra leur être faite demain. Je sais bien que si l'on pratiquait le même traitement à l'égard du Haut-Canada, le pays serait bientôt agité d'une extrémité à l'autre, et si cette agitation n'a pas eu lieu dans le Bas-Canada, c'est grâce à la tolérance de l'Opposition. Sera-t-il pourtant du devoir de l'Opposition de continuer à l'avenir d'user de cette tolérance? Les membres de ce côté-ci de la chambre croient-ils qu'ils doivent empêcher cette agitation, parce qu'un Viger, ou un Papineau sont dans le Conseil? La chambre pense-t-elle que nous remplissons notre devoir envers le peuple que nous représentons, si nous continuons plus longtemps à garder le silence? Non, il faut qu'il y ait de l'agitation; et on verra que les membres de l'Opposition prendront enfin les mêmes démarches qui ont été adoptées par leurs adversaires. Il n'est pas difficile de dire comment la présente administration s'est soutenue. Les scènes qui ont eu lieu sur les hustings dans le Bas-Canada sont bien connues. Nous avons eu des élections irlandaises; on connaît ce que c'est qu'une élection irlandaise; M. Grattan en a donné une bonne définition, lorsqu'il a dit qu'à une élection anglaise, les troupes sont éloignées de la ville, et qu'à une élection irlandaise elles y sont appelées. Un de mes amis, Officier du 89e, m'a dit lui-même qu'à la dernière élection pour Montréal, il avait empêché des candidats de se rendre aux hustings. Est-ce pour l'avantage des institutions du pays que le canon parade dans les rues, que les troupes marchent armées de leurs bayonnettes, au temps des élections? Telles sont pourtant les scènes qui ont eu lieu toutes les fois qu'un Gouverneur a voulu se gagner une majorité. Si on désire voir prospérer le pays, il faut faire fonctionner nos institutions dans leur vrai esprit, et de la manière qu'elles ont fonctionné sous le gouvernement de mon hon. ami pour North York.

coin de sa poche. Comment peut se justifier l'hon. membre pour Ottawa? Ces deux noms passeront à la postérité avec l'exécution de leurs compatriotes; ils sont âgés tous deux, mais qu'on ne suppose pas qu'ils pourront s'échapper avec impunité, tout le pays s'élève contre eux; et loin de pouvoir donner appui à l'Administration, ils ne peuvent se maintenir eux-mêmes contre l'indignation générale qui s'élève contre eux. On a nommé le membre des Trois-Rivières de côté comme une plaisanterie. Les chiffres que l'hon. membre pour North York a cités des différentes places prises par des canadiens-français, disent des volumes contre le peu de bien que procure au Bas-Canada le système électif. L'objet a toujours été d'acheter des majorités; et l'achat le plus facile est celui d'une majorité d'un. C'est la raison pour laquelle un membre de cette chambre a laissé sa place dans la dernière session, après avoir été nommé à trois emplois différents. Comment se fait-il qu'un membre du Barreau qui n'avait jamais conduit plus d'une cause et qui avait été homme de police, puis capitaine Fencible, a été envoyé à Gaspé, pour remplacer un monsieur canadien-français? Pourquoi le frère de ce même monsieur a-t-il été fait Juge? Parce que tous deux appartenaient au *Family Compact* du Bas-Canada, parce qu'ils s'étaient plaints, chaque année, et à chaque administration, qu'ils étaient sans emploi, et enfin on a pris les moyens de les pourvoir. Pourquoi la première nomination du ministre a-t-elle été celle d'un jeune homme qui revenait de New-York en Canada, pour étudier la loi? Pourquoi a-t-on donné à ce jeune homme l'une des meilleures places du pays, qu'un avocat puisse désirer? parce que ce jeune homme portait le nom de Papineau, et qu'il était neveu de deux ministres du cabinet. Pourquoi a-t-on nommé à la place honorable de greffier de la Cour d'appel, un avocat sans cause, connu seulement pour avoir écrit un petit papier-nouvelle du nom de *l'Aurore*, que le premier-ministre payait, et dans lequel il écrivait lui aussi? On a prostitué le patronage politique. Ce sont ces hommes que Sa Majesté a couverts d'honneurs, lorsque MM. Viger et Papineau étaient au pouvoir; je demande aux membres des Townships s'ils ont quelque confiance dans le ministère, si l'on a fait quelques choses pour eux depuis l'Union des Canadas? Lord Sydenham eut une majorité dans le Bas-Canada et alors une quantité d'argent fut dépensée en améliorations locales; mais depuis lors le Haut-Canada a tout eu, et le Bas-Canada, rien. Les membres des Townships et ceux de Montréal approuvent-ils cela? Y a-t-il un seul homme, quelque enraciné que soient ses préjugés, contre les Canadiens-Français, qui ne reconnaisse que les intérêts du Bas-Canada ont été sacrifiés. Des membres peuvent se trouver obligés de voter pour le Ministère, même contre toute espérance. Mais quelle est l'opinion qui prévaut au-dehors? La Chambre discute-t-elle le caractère ou les mesures du gouvernement? Y a-t-il un homme qui peut dire dans les rues ou écrire dans les journaux—l'hon. membre pour Leeds, lui-même, pourrait-il approuver tous les actes du ministère? Je demande encore au peuple du Bas-Canada, qu'avez-vous eu par le moyen de ce gouvernement, si ce n'est la satisfaction d'obéir en toute chose à la suprématie du Haut-Canada, et d'avoir la plus petite part possible dans la direction des affaires? Je demande aux Anglais du Bas-Canada ce qu'ils gagnent en se séparant de la majorité, et si une minorité dans les circonstances comme celles où elle se trouve, qui se sépare du reste de la société, n'est pas mue par ces préjugés nationaux si justement dénoncés par Lord Durham? Quelles mesures pouvez vous obtenir du ministère actuel, qui vous seraient refusées par le membre pour Terrebonne? Cette minorité voudra-t-elle laisser le pays sans institutions libérales, et dans la position où il est resté depuis la conquête? Je demande à n'importe quel Anglais si les institutions britanniques sont mises en pratique lorsque le nombre total des représentants pour le Canada-Uni n'est pas plus grand que celui qui représentait autrefois le Bas-Canada seulement? Il est notoire que beaucoup de grands talents sont exclus de la Chambre à cause du petit nombre des comtés. Il est évident que de grands Comtés de 40,000 à 50,000 électeurs français ne peuvent faire des sacrifices pour envoyer des hommes d'autres origines lorsque le nombre des représentants est si petit; ils ont déjà fait de grands sacrifices mais le temps est venu où ils n'en feront plus: que la représentation soit augmentée et que la Chambre se remplisse d'hommes capables dignes de représenter toute cette grande Province.

Je terminerai en répétant que les difficultés qui s'offrent pour le gouvernement futur de cette colonie, viennent de l'insuffisance des institutions du pays, et de la manière dont on les fait fonctionner, et du moment que j'ai entendu la partie du discours qui fait allusion à ces institutions, je l'ai saluée comme offrant une occasion favorable de faire une représentation à ce sujet au représentant de Sa Majesté. Il faut de bonnes institutions pour rendre un pays prospère; je n'entends pas parler de la prospérité physique, mais des connaissances politiques, et des lumières en général; sous ce rapport le Canada est beaucoup inférieur à la Nouvelle-Ecosse et aux Etats-Unis. Il n'y a que quelques jours que je lisais certaines remarques d'une revue d'un livre de Sir F. B. Head, dans laquelle on représentait les hommes publics du Canada comme ignorants, et mus par des motifs pécuniaires. S'il en est ainsi, et si la position du Canada est inférieure à celle des Etats-Unis, cela est dû à la manière dont nos institutions sont mises en pratique. Ces institutions sont meilleures, plus simples et plus naturelles, mais l'abus qu'on en fait les rend sans valeur. Les Etats-Unis ont des publicistes éminents, de grands hommes dans chaque département, tandis que les Canadiens sont dégradés au-dessous de l'impertinent écrivain qui a écrit la revue du livre de Sir F. B. Head. Que dira-t-on de l'autre côté de l'Océan, lorsqu'on connaîtra que cette adresse a été remportée par une majorité d'une voix? Heureusement le peuple d'Angleterre sait bien peu de choses du Canada, heureusement que le peuple d'Angleterre fait trop peu de cas des Canadiens pour étudier leur histoire; mais si par hasard ce fait vient sous leurs yeux, que penseront-ils? Il y a eu un ministère en Angleterre qui a résigné parce qu'il n'était soutenu que par une majorité de cinquante-six. Si nos ministres désirent rendre les Canadiens heureux, s'ils désirent qu'ils soient Anglais en réalité, au lieu de ne l'être que de nom, s'ils désirent paraître avec honneur devant le pays, qu'ils présentent un bill pour tripler le nombre des représentants. Si on fait cela, le Canada, oubliant les petites querelles qui ont retardé son avancement jusqu'aujourd'hui, augmentera de jour en jour, fier de la position qu'il occupera; si on ne le fait pas, il ne pourra manquer de rétrograder, tandis que l'étoile des Etats-Unis s'élèvera vers le croissant.

JEUDI, 10 Juin,

M. le solliciteur-général Cameron commença son discours par faire une revue de la vie politique de M. Baldwin, et chercha à prouver que l'hon. Monsieur avait plus d'une fois donné des marques d'inconsistance, et en particulier sur la loi de primogéniture et celle qui empêche le clergé de voter sur les actes de l'Administration dans la dernière session. Quant aux dernières élections dans le Haut-Canada, elles n'avaient rien prouvé, puisque les mêmes avaient été élus, des deux côtés de la Chambre; M. Cameron parla quelque tems sur la tolérance qui devrait régner entre les deux partis de la Chambre. Il savait qu'il était jeune et sans expérience, mais cependant il connaissait assez l'histoire d'Angleterre pour pouvoir juger que la marche que l'on avait adoptée par rapport à la question d'orateur était tout-à-fait inouïe; on avait prostitué la dignité de la Chambre en le faisant asseoir dans le fauteuil avant d'avoir déterminé s'il avait le droit d'y siéger. Il cita le cas de M. Addington, orateur de la Chambre en 1801, et nommé Premier-Ministre par le Roi. Les négociations avaient duré plusieurs semaines; cependant personne n'avait mis en doute son droit au fauteuil de la Présidence, on avait entendu jusqu'à ce qu'il eût déclaré à la Chambre qu'il n'avait plus droit de présider, parce que le roi venait de lui conférer un autre honneur. Ces questions et transquestions faites à l'Orateur ne s'accordaient point avec la pratique anglaise. Ce Ministère n'étant pas préparé à répondre aux questions qu'on lui avait posées, aurait pu refuser de le faire. On avait parlé de la corruption du ministère et cependant MM. Buchanan et Dunn, deux des amis des Réformistes, avaient dépensé £4,000 dans une élection. M. Cameron parla longtemps sur le manque de *vinculum commune* qu'il prétendait exister entre le membre pour North York et ses partisans; ils avaient différé au sujet des actes de l'Administration de la justice et des Biens des Jésuites. Il n'y avait entre eux aucune communauté d'intérêts; il prétendait même qu'il y avait beaucoup plus de sympathies entre les Conservatifs et les Canadiens-Français. Les Canadiens-français avaient déjà montré combien peu ils tenaient à être unis avec leurs amis du Haut-Canada, en paraissant, dans plusieurs circonstances, disposés à les abandonner. On avait voulu leur donner une part dans le Gouvernement, on avait même entamé une négociation qui avait pour but de faire cesser tous ressentiments de parti et rendre justice à toutes les origines. Ils exigèrent la permission de nommer quatre membres du Gouvernement sur sept—en un mot de nommer le parti qui doit représenter les intérêts anglais dans le Bas-Canada. Il demandait si le ministère n'aurait pas commis la plus grande injustice envers la population anglaise en accordant une telle permission? M. Cameron répondit ensuite aux plaintes proférées par M. Merritt contre le gaspillage des deniers publics; il dit que les £50,000 dépensés entre 1841 et 1844 ne l'avaient pas été sous l'Administration actuelle, mais bien sous une administration dont le membre pour Lincoln lui-même était un zélé partisan.

Il blâma aussi M. Merritt d'employer sans cesse des chiffres dans ses discours; il pensait que son ambition était de devenir Procureur-Général, Chancelier de l'Échiquier ou Commissaire du Bureau des Travaux; il était surpris que l'hon. membre pour North York n'eût pas profité de ses services. Quant à tout ce que l'hon. membre pour Lincoln avait dit sur la manière dont le Canada rétrograderait, il pensait, lui, avec un des plus grands hommes d'état du jour, avec le célèbre Henry Clay, que le Haut-Canada était un des pays qui faisait les progrès les plus rapides dans toute l'Amérique. Quant aux mesures ministérielles, M. Cameron pensait que le membre pour North York n'avait pas rendu à l'Administration la justice qui lui était due, pour plusieurs lois importantes qu'elle avait fait passer, et qui avaient produit une satisfaction générale dans le Haut-Canada. Il cita la loi des Banqueroutiers, la loi des Insolubles, et quelques autres mesures. Il plaisanta ensuite M. Baldwin sur la phraséologie des amendements à l'adresse. Il répondit aux reproches de l'Opposition d'avoir convoqué le Parlement à une époque trop avancée, et dans une mauvaise saison de l'année, qu'en 1842, le Parlement avait été fermé le 5 Octobre, et n'avait été réuni que le 28 de septembre de l'année 1843. A cette époque, l'hon. Procureur-Général n'avait aucun siège dans la Chambre. Il termina son discours en reprochant à quelques membres de l'Opposition d'employer parfois un langage insultant envers les membres du parti ministériel, et principalement envers l'hon. M. Viger.

(A continuer.)

Canada.

QUÉBEC, 22 JUIN, 1847.

Nous produisons ici la première partie de la lettre de notre correspondant de Montréal, qui n'a pu paraître au complet dans notre numéro de samedi, parce que quelqu'un des commis de la poste l'avait jeté dans un des petits compartiments à l'adresse de M. le docteur Fisher, qui nous l'a fait parvenir hier matin. Mais ceci est un défaut à ajouter aux mille autres dont on a à se plaindre du bureau de la poste.

Correspondance éditoriale du Journal de Québec. Se LETTRE. Montréal, 18 juin 1847.

Monsieur, Vous vous rappelez ce que je vous ai dit dans ma lettre d'avant-hier sur les bruits de remaniement ministériels. Le même jour, M. Christie demandait avec inquiétude à l'Administration s'il était vrai que le gouvernement était actuellement en correspondance avec des membres de l'Opposition leur offrant de prendre part à l'Administration du pays. M. le procureur-général Sherwood a répondu qu'il n'y avait rien de cela. Vous pouvez vous imaginer si cette réponse a soulagé le pauvre M. Christie qui, ayant légué son âme et son corps à l'Administration, ne voulait pas être pris au dépourvu par un changement trop subit. Il voulait au moins avoir le temps de vider de bord, et de permettre aux voiles de s'emplier de la nouvelle brise, avant que de risquer une bordée dans une autre direction. Ayant demeuré longtemps près des rives du golfe; il connaît parfaitement la manœuvre d'un vaisseau, dans le calme comme dans la tempête; et, qui plus est, en sa qualité de poisson vagabond (*loose fish*) il connaît si bien toutes les eaux qu'il a visitées, qu'il connaît à distance la nature de l'appât qu'on y jette!...

Au commencement du présent parlement, il était allé se placer comme un ami, entre MM. Lafontaine et Aylwin. Alors il était un adversaire de l'Administration pour laquelle pourtant il montrait quelquefois des velléités: c'est lorsque sa voix pouvait lui gagner quelque grâce en faveur de Gaspé qui gémit à l'heure qu'il est sous le poids des bills qu'il a fabriqués pour ce cher comté, et que, si je suis bien informé, est dégoûté de cette législation absurde et incohérente qui consiste à bâtir une loi pour chaque individu; l'inconvénient doit en effet s'en trouver quelque part. M. Christie a été avec l'Opposition tant que cette qualité de membre de l'Opposition a pu être utile à ses absurdes mesures; mais aussitôt qu'il s'est aperçu que sa voix pouvait tenir en existence ou démolir l'échafaudage ministériel, alors il n'a plus été avec l'Opposition parce que son influence personnelle pour son avantage propre était plus grande de l'autre côté de la chambre. Croyez-vous que, pour tout cela, il ait laissé son siège? Oh! non, le rôle d'espion a aussi ses avantages et quelquefois sa récompense, et malgré les *lardons* qui écorchent de temps à autre le tympan de ses oreilles délicates et sa sensibilité vive, il est la géant nécessairement ses anciens amis, et s'efforçant de saisir les paroles et les mouvements de ses adversaires.

Il est bien vrai de dire que le pêcheur revient toujours à son.....! Mais laissons le Home du nouveau monde; laissons-le se débattre entre ses amours anciennes et ses amours nouvelles; laissons-le parler d'économie publique sans jamais en faire; laissons-le approuver par un amour intéressé, toutes les turpitudes ministérielles qu'il a fêtrées dans la *Gazette de Québec*, pour nous occuper de ce qui doit plus intéresser vos lecteurs. La deuxième lecture du bill des notaires est différée jusqu'à la semaine prochaine, pour donner aux membres le temps de l'examiner et aux intéressés de leur communiquer leurs objections et leurs suggestions. Vous savez que ce bill a été répudié, l'année dernière, par la chambre, à cause de certains changements impossibles qu'y avait introduits le conseil au moment où le parlement allait être prorogé. Je crois qu'il ne rencontrera pas d'opposition sérieuse dans la chambre du moins.

Le bill de M. Laurin qui avait pour but de donner de faibles honoraires aux avocats plaçant devant la cour des commissaires à Québec, a été perdu, hier, en comité général, par la voix du président, M. J. Macdonald de Kingston. Les membres du Haut-Canada l'ont rejeté sous le prétexte qu'il n'était appuyé d'aucune requête. A l'heure où le vote a été donné sur cette mesure, la chambre était très peu nombreuse, la plupart des membres s'étant rendus au conseil pour écouter la discussion importante des résolutions de M. Neilson: ce bill est rejeté pour la troisième fois, et pourtant il rendait justice à tout le monde. Je ne crains pas de dire qu'il est désiré par tout le monde dans Québec.

Le bill de M. Laurin rappelant l'ordonnance des sleighs, seulement pour ce qui a rapport au district de Québec, a subi sa deuxième lecture, hier. Un amendement de M. le docteur Boutillier tendant à soustraire à la même ordonnance les comtés de St. Hyacinthe et de Chambly, a failli lui être fatale. D'abord l'amendement a été perdu; et puis, par contre-coup, et à l'appel des membres des townships qui demandent aux membres du Haut-Canada de les protéger contre la tyrannie de la majorité bas-canadienne, il s'est un instant manifesté dans le camp ministériel un désir de répudier le bill de M. Laurin. M. le procureur-général Sherwood a même déclaré que, si quelqu'un proposait de remettre cette mesure aux calendes grecques, il voterait sans hésiter pour cette proposition.

Mais la tempête s'est calmée à la voix de M. Prince qui a fait voir qu'il était absurde pour des membres demeurant à l'extrémité supérieure du Haut-Canada, d'imposer des lois d'un caractère purement local aux habitants qui demeurent à l'extrémité inférieure du Bas-Canada. Là-dessus, M. Smith de Frontenac, répliqua que ce serait faire précisément ce que l'ex-ministère avait fait lorsqu'il était au pouvoir. On lui demanda en quoi les ex-ministres avaient péché contre ce principe de justice, et il cita le bill des sociétés secrètes.

M. Cameron de Lanark, dont l'activité n'est jamais en défaut, lui prouva le journal de la chambre à la main, que 24 membres du Haut-Canada avaient voté pour le bill contre les sociétés secrètes, et 8 seulement contre la même mesure. Il fut remarqué en outre que ce bill avait rapport aux deux sections de la province, puisque les sociétés secrètes abondaient également dans l'une et l'autre.

Quand les membres du Haut-Canada veulent imposer au Bas-Canada des mesures qu'il répudie, et qui portent atteinte à ses institutions et à ses droits les plus chers, ils ne manquent jamais d'invoquer, comme justification, le passé de leurs adversaires et de l'invoquer fausement encore, en mentant aux faits et en mentant aux règles éternelles de la justice.

La question de M. Aylwin au sujet de la quarantaine de la Grosse-Ile, a suscité certains débats, auxquels ont pris part MM. Aylwin, Chabot, Chauveau, Robinson, Cauchon, Cayley, Lafontaine, Moffat, etc.

M. Chabot a donné sur cette affaire des détails qui ont prouvé à l'évidence l'imprévoyance, la mauvaise volonté et l'apathie de l'administration. Il avait été dit quelque part que la presse de Québec n'était pas d'accord sur la nature des dangers que présentait l'agglomération d'une population mal-propre et malade au milieu d'une autre population dense et habitant un terrain bas et humide. Rien de surprenant, a répondu M. Chabot. On fait de toutes choses et de la vie même des citoyens des questions politiques.

M. Robinson dit que l'on prenait tous les moyens possibles et que l'on travaillait même le dimanche pour procurer des abris aux malheureux émigrés.

Cette discussion avait lieu avant-hier; et dimanche dernier est le seul dimanche où l'on ait travaillé.

M. Cayley a trouvé, lui, que c'étaient les villes par lesquelles passait l'émigration, et non le gouvernement, qui devaient la soutenir; que c'était ce que l'on avait fait dans toutes les villes d'Angleterre.

M. Aylwin lui répliqua que Québec, abattu par deux horribles incendies, avait cependant largement contribué, et plus largement que Montréal, à secourir les Irlandais mourant de faim dans leur pays, et qu'il était odieux après cela d'entendre dire à un membre de l'administration qu'il fallait imposer de nouveaux et d'impossibles sacrifices à cette ville si malheureuse et dépendant si charitable.

M. Cauchon dit en substance que la prévoyance n'était pas la vertu caractéristique de l'administration; que toute la presse anglaise avait annoncé, tout l'hiver, une émigration prodigieuse, et que cependant nos ministres n'avaient rien fait pour la recevoir. Oubliant la raison de dire aujourd'hui, par la bouche du commissaire des Travaux Publics, qu'ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour soulager ces milliers de malheureux? Il ajoutait qu'il ne devait pas être surpris de voir la presse de Québec se séparer en deux camps, une partie prétendant que la construction des abris, dans le faubourg St. Roch, offre des dangers réels; et l'autre partie prétendant précisément le contraire. Que tout récemment la presse de Québec était unanime à repousser les sheds loin de la ville; c'était lorsque l'on ignorait dans quelle partie de la ville ils seraient construits. Mais lorsqu'il fut décidé qu'on les placerait dans St. Roch, au centre d'une population ouvrière, loin des quartiers aristocratiques, alors la partie de la presse qui représentait plus spécialement la pensée de la haute aristocratie de Québec, trouva que tout était pour le mieux et qu'il n'y avait aucun danger qu'un pareil égoïsme n'amenât la contagion. Cette pensée d'égoïsme n'est pas d'aujourd'hui, elle dominait même la terreur générale en 1832. Le choléra avait envahi le Canada et se répandait partout la désolation. Mais, comme il n'exerçait d'abord ses ravages que parmi la population la moins favorisée de la fortune et respectait les hautes têtes, on s'écria, sur les hauteurs, que le choléra était populaciel et qu'il n'atteindrait pas l'aristocratie. Mais bientôt, fatigué de parcourir les rangs du peuple, il voulut goûter de tout, il voulut aussi être aristocrate, et les plus hautes têtes tombèrent comme les plus humbles. Il faudrait une pareille leçon pour ramener bien des personnes à des sentiments plus humains et moins égoïstes. Qu'on se rappelle que la contagion est républicaine, et que si elle est partout partie des rangs du peuple, elle a toujours fini par le nivellement de tous les êtres animés.

96 LETTRE.

Montréal, 21 juin 1847.

Monsieur,

Le sac de la malle se fermait impitoyablement, vendredi, au moment où je vous rendais compte des débats sur les résolutions de M. Neilson; n'arrétant au beau milieu de mes commentaires, à peine me permettait-on de vous écrire ces mots: "Les résolutions de M. Neilson viennent d'être emportées par 11 voix contre 10." Maintenant et avant tout commentaire, dois-je vous dire: "Les résolutions de M. Neilson ont été rejetées par la voix prépondérante de l'orateur." La discussion qui, comme je vous l'avais annoncé, avait été ajournée au lendemain, a été reprise vendredi avec beaucoup d'animation. Occupé à vous écrire, je n'étais pas présent à l'ouverture de la séance; j'entrais dans la salle au moment où était votée la première des 10 résolutions de M. Neilson, et je courrais de suite ajouter à ma lettre les lignes que vous y avez vues et que j'ai répétées plus haut, dans l'importante persuasion qu'il en serait de même des 9 autres résolutions. Vous ayant expédié ma lettre, je suis revenu en hâte dans la salle du conseil.

Si vous aviez vu combien le résultat de ce vote faisait mal au cœur de M. le nouvel orateur et du nouveau ministre Peter McGill, qui, ne pouvant en croire ses yeux, comptait, recomptait et recomptait encore, sans cependant pouvoir trouver moins de 11 voix en faveur des résolutions anti-ministérielles, et plus de 10 voix pour les combattre.

La première résolution votée, suivant son droit, il prit la parole. C'est un très faible orateur qui ne peut pas encore le métier de ministre et qui pourrait bien n'avoir pas le temps de l'apprendre... Lorsque ses prédécesseurs et ses présents collègues n'avaient pas fait moins de trois tentatives auprès des hommes les

plus influents de l'Opposition pour les engager à prendre part au gouvernement, et l'état précaire de l'administration dont, en consentant d'en faire partie, il vient d'approuver tous les actes, toutes les démarches et toutes les fautes depuis trois ans, peut le placer à tout instant dans l'alternative ou de succomber ou de se jeter de nouveau dans les bras de cette Opposition récalcitrante; était-il prudent, était-il politique de dire qu'il espérait qu'on ne s'adresserait plus à l'Opposition pour demander son appui? M. Draper, l'Opposition pour demander son appui? M. Draper, adonné à une majorité de 30 voix, n'eût pas dit une pareille naïveté.

La deuxième bêtise du ministre constitutionnel et responsable, c'a été de prétendre que les résolutions de M. Neilson étaient dirigées directement contre le gouverneur-général lui-même et que le conseil, en les votant, donnait un vote de censure contre la conduite de ce représentant de Sa Majesté. Ces menaces avaient eu leur effet en 1843 et 1844, lorsque pour illustrer (so illustre) les principes du gouvernement constitutionnel, lord Metcalfe descendait dans l'arène de partis et demandait des suffrages aux électeurs contre ses ex-ministres en accusant ces derniers de pousser le peuple à la révolte. Ces insinuations, et la promesse de vastes améliorations, avaient donné des voix à lord Metcalfe dans le Haut-Canada. Dans le Bas-Canada, il en obtenait quelques-unes au moyen de bâtons et d'armes à feu. Cependant, à l'ouverture du parlement en 1844, il ne comptait qu'une voix de majorité dans la représentation populaire. Aujourd'hui que ces moyens de persuasion sont surannés, M. McGill, qui débutait dans sa nouvelle carrière, eût pu se faire de la réputation en se montrant le champion gubernatorial de lord Metcalfe.

M. McGill, tout en témoignant de son impuissance en face de l'éloquente parole de M. Sullivan, qui, dit-il, est surnommé le Cicéron du Haut-Canada, M. McGill essaya cependant de justifier l'administration actuelle de tenir au pouvoir avec des majorités d'une et de deux voix, comme M. McDonald de Kingston le faisait naguère l'ironie, empruntée de Pitt, à la face de ses adversaires qui l'accusaient d'être jeune et sans expérience. M. McGill dit que le ministre whig avait retenu le pouvoir en 1841 avec des majorités de 11 et même de 7; M. McDonald disait, lui, qu'on avait reproché au grand Pitt, sa jeunesse.

Le premier avait oublié d'ajouter que lord Melbourne finit par succomber avec cette majorité impuissante à faire le bien; et M. McDonald, que tous ceux qui ont vingt-six ou trente ans ne sont pas des Pitt.

Le discours de M. McGill fut trouvé si mal-à-droit, si inconstitutionnel, et si peu celui du ministre et de l'homme d'état, qu'un homme éminent disait à l'un des ministres collègues du nouveau président du conseil, au sortir de la séance de vendredi: "Vous n'auriez pas dû le priver de la main de sa nourrice; ne voyez-vous pas qu'il est trop jeune pour marcher seul."

J'oubliais de vous dire que M. McGill s'est prononcé formellement contre le système des deux majorités et contre la représentation proportionnelle à la population, regardant la première comme impossible dans la pratique, et la seconde comme injuste en ce que la population s'accroît plus rapidement dans le Haut que dans le Bas-Canada, et que, dans quelques années, le Haut-Canada aurait à se plaindre à son tour d'une injuste répartition de la représentation.

Comme la double majorité ne se trouvait écrite dans aucune des correspondances échangées entre le ministre et des hommes de l'Opposition, et dans aucun document d'une nature publique, il ne convenait pas à un ministre de discuter gravement cette question qui n'en était pas une, et une manifestation d'opinions sur une pareille proposition pouvait être compromettante pour l'avenir.

Quant à l'autre point, c'est à dire la représentation, ses doctrines sont plus absurdes encore. Quoi! parce qu'il est possible que dans cent ans la population du Haut-Canada soit plus nombreuse que celle du Bas-Canada, il ne faudra pas en attendant rendre justice à cette dernière? Il s'efforça de prouver qu'on ne devait pas prétendre en Canada à une représentation proportionnelle à la population, parce qu'on ne les trouve pas en Angleterre. Ces hommes là, quand vous les accusez de tous les crimes possibles, ne manquent jamais de vous trouver des précédents dans l'histoire parlementaire et constitutionnelle de la Grande-Bretagne. Est-ce qu'il n'y a pas des précédents pour tout dans le monde et surtout dans l'histoire de notre mère-patrie? Est-ce qu'il n'y en a pas pour l'illégalité comme pour la légalité, pour l'inconstitutionnalité comme pour la constitutionnalité, pour l'injustice comme pour la justice, pour le vice comme pour la vertu; pour le crime comme pour les actions les plus nobles, les plus généreuses et les plus héroïques? Lorsqu'un parlement, se constituant en convention de sa propre autorité, décrétait l'anéantissement d'une monarchie et l'existence d'une autre, et que le monarque, sorti de l'urne conventionnelle, venait à son tour en vertu de la même autorité, légaliser en parlement cette convention qui l'avait fait lui-même quelques jours auparavant; lorsque Welpole, malgré son impopularité et l'indignation publique, réussissait à force de corruption et d'argent à retenir le pouvoir pendant 22 ou 23 ans; lorsqu'un ministre d'état recevait lui-même de l'argent pour accorder une charte à une compagnie puissante; lorsque des ministres coupables sacrifiaient sur l'échafaud un innocent et brave amiral à la colère publique pour y échapper eux-mêmes; enfin lorsqu'une assemblée représentative, déclarait élu un homme qui avait pu tout au plus obtenir deux ou trois cents voix sur les hustings, en préférence à son adversaire, qui comptait plusieurs milliers de suffrages, et cela parce que le préféré du peuple n'était pas l'ami du pouvoir existant; lorsqu'on a vu toutes ses choses et bien d'autres encore, est-ce qu'on ne doit pas s'attendre que nos ministres, qui ont besoin de tous les plus mauvais précédents pour donner à leur administration une couleur britannique, n'iront pas dans les pages les plus sombres et les plus regrettables de l'histoire de l'une des plus grandes nations du monde? Et le remplacement de M. Small par M. Monro est une application parfaitement juste de la décision des communes d'Angleterre qui avaient écarté un intrus sur le siège de Wilkes. Pardon, si les turpitudes de notre imbécile administration m'entraînent ainsi invinciblement loin de mon sujet.

M. Sullivan fut celui qui prit la parole pour répondre à M. McGill; il ne parla pas longtemps, mais il le fit en véritable orateur et en homme d'état. Il répudia de toutes ses forces, pour lui et ses amis, l'idée de censure contre la personne du gouverneur, et approuva la conduite de lord Elgin qui se tenait sagement à l'écart, attendant comme il le devait le résultat de la lutte des partis. Il montra tout l'odieux

de cette politique qui consistait à démolir un à un les hommes publics, et à les vouer tour à tour à la colère de leurs amis et au mépris de leurs adversaires. Si c'était ce que le ministre appelait de la conciliation, alors il devait avouer qu'il n'avait pas une grande affection pour les conciliations.

"Il est vrai, a-t-il ajouté, que les whigs tiennent les rênes de l'administration avec une majorité de 7 voix; mais si jamais quelque chose a pu leur nuire dans l'opinion publique, ça été cette obstination à se cramponner au pouvoir contre la volonté nationale. Ils ont toujours été faibles depuis, et s'ils sont rentrés dans les conseils du souverain, ils le doivent comme on le voit à des circonstances extraordinaires, en dehors des influences normales des partis."

En effet, la question irlandaise et celle de la liberté commerciale ont momentanément rompu les liens des partis politiques en Angleterre, et tout le monde sait que, sans l'appui chevaleresque de Sir R. Peel, Lord John Russell ne retiendrait pas le pouvoir un instant de plus.

Le discours de M. Sullivan terminé, les 2me, 3me, 4me, 5me et 6me résolutions furent successivement votées. Quand la 7me fut mise aux voix, on aperçut qu'il manquait une voix de l'Opposition (c'était M. le docteur Widmer qui venait de s'enquêter pour une raison ou pour une autre), et cette résolution fut repoussée par la voix prépondérante de l'orateur. Il en fut de même des trois dernières; M. McGill se hâta de leur donner tour à tour le coup de pied de l'âne. Quand les quatre dernières résolutions eurent été ainsi perdues, M. Morris, le président du conseil exécutif, sous le prétexte que, dépouillées de leur complément, elles ne pouvaient rien signifier, proposa de rayer de suite, du Journal, les six premières résolutions qui venaient d'être adoptées.

M. Neilson dit qu'un pareil procédé était inouï dans les fastes parlementaires; que, cependant, il s'inquiétait peu du résultat de sa mesure, et qu'il en était satisfait.

M. Caron dit, après lui, que la majorité de la chambre s'était prononcée contre l'administration actuelle, et que ce n'était que par accident qu'elle se trouvait tout à coup avec une voix de majorité. On sait, ajouta-t-il, ce que ces hommes peuvent faire avec de pareilles majorités, on l'a vu ailleurs, on le voit ici ce soir.

Les six premières résolutions furent donc effacées du Journal du Conseil.

Tel a été le sort de ces résolutions qui ont causé un instant tant de fièvreuse inquiétude au ministère et d'espérance à l'Opposition. Cependant, ce résultat, tel quel, est encore magnifique pour l'opposition.

J'ai fait un oubli essentiel dans ma dernière lettre, je ne vous ai pas dit que M. Scott a donné avis vendredi, que, mardi, il proposerait de voter une adresse à Son Excellence pour la prier de former une administration suffisamment forte pour conduire efficacement les affaires du pays. Quelle sera le destin de cette proposition importante, je l'ignore autant que vous-même; mais, dans tous les cas, je ne pense pas qu'elle soit discutée demain, vu la réception générale donnée ce jour au châteaubernard. Attendons.

La chambre s'est ajournée bien à bonne heure vendredi, beaucoup de mesures étant introduites, mais peu étant discutées. On dirait que la loquacité des membres, surtout des membres du Haut-Canada, s'est enfiée de la chambre avec le facétieux James Johnson, et le fameux député de Cornwall. Il y a indubitablement du mieux dans la chambre sous le rapport du personnel.

A l'issue de la séance, presque toute la chambre basse, y compris les ministres, se rendit à la salle du Conseil Législatif, pour assister aux débats sur les résolutions de M. Neilson. Le public s'y était aussi porté en foule, pour la première fois depuis longtemps.

Je vous ai dit, l'autre jour, que l'administration avait répondu à M. Chabot, qu'on allait le plus tôt possible nommer un solliciteur-général en remplacement de M. Taschereau; mais qu'on ne savait pas encore s'il aurait un siège dans la chambre, j'aurais dû ajouter: et dans le Conseil.

Dans tous les cas, je ne pense pas que M. Turcotte soit nommé solliciteur-général. Peut-être le *barnardiseront-ils*, comme vous écrivait un de vos correspondants, et lui donneront-ils une situation permanente moins honorable et moins lucrative, mais plus sûre et conséquemment plus enviable par les chercheurs de places.

M. le solliciteur-général Cameron a introduit un amendement à l'acte du bureau des travaux publics. Cet acte qui a des tendances anti-canadiennes dans la volonté et dans le fait de son auteur, menace d'en avoir davantage dans cet amendement, si je saisis bien la portée de ce dernier. Je pourrai prochainement vous dire quelque chose au sujet de l'acte des travaux publics qui vous fera pleinement comprendre jusqu'à quel isolement l'on pousse la population dominante du Bas-Canada. Quelque vigilant que soient les représentants du Bas-Canada, il est impossible de saisir tous les fils du système constant par lequel l'on veut donner à une race la supériorité sur l'autre. Il n'y a que l'opération qui les fasse découvrir le plus souvent et quand il n'en est plus temps.

La question de l'élection de M. Robinson sera discutée ce soir.

Je me permettrai de laisser un instant le champ aride de la politique, pour faire une légère excursion dans le domaine des beaux arts et de l'industrie.

L'autre jour je visitais la belle Eglise de Saint-Patrice, dont vous avez déjà parlé à vos lecteurs, à l'occasion de l'érection projetée d'une église dans le faubourg Saint-Jean. Cette église qui est essentiellement gothique dans ses formes, n'a pas à l'extérieur toute la richesse que requiert d'habitude ce genre d'architecture. Mais peut-être faut-il accuser de cela le manque de moyens et aussi notre climat qui voue à la destruction tout ce qui est purement ornement. La couleur de la pierre aurait pu être plus belle, et la flèche de la tour plus élancée dans l'espace. Comme elle est, elle est lourde et manque d'élégance. Cependant il ne faut pas en conclure que l'Eglise de Saint-Patrice qui coûte, à l'heure qu'il est, pas moins de £28,000, n'est pas un bel édifice. Placé à peu près sur le point le plus élevé de Montréal, la montagne exceptée, elle domine toute la ville. Si elle est bien moins large que l'église paroissiale, si la masse extérieure de cette dernière a plus de majesté, le nouveau temple l'emporte à l'intérieur par la hardiesse et l'élégante simplicité de ses formes, par la vie et par l'odeur du sentiment religieux qui vous saisit lorsque vous entrez sous cette voûte d'une belle nudité. Cette église n'est pas entourée et embarrasée de galeries et de

jubés qui sont souvent indispensables, mais qui n'en font pas moins injure au bon goût et aux règles de l'art. Des ouvertures étroites et d'une hauteur considérable, sont pratiquées de distance en distance dans les longs-pans, et ces ouvertures donnent entrée à la lumière à travers des verres diversement colorés; ce qui donne à l'intérieur une lumière douce, agréable et gaie. Dans son ensemble, c'est un temple digne de Dieu qu'on y adore, et qui fait honneur et à la ville de Montréal et aux messieurs de St. Salpice qui ont si royalement contribué à l'élever.

Est-ce qu'en promenant mes yeux sur les murs de cette église, ils n'ont pas été agréablement surpris d'y trouver les quatorze tableaux de la Passion de notre artiste, M. Piamondoni; je me retrouvais face de nos tableaux qui n'ont rien perdu de leur fraîcheur, et de la magnificence du coloris qui les avait fait tant admirer à Québec. Pourquoi donc les a-t-on laissés si longtemps dans un corridor obscur, en proie à l'humidité et à la détérioration, lorsque d'horribles croûtes couvrent les murs de presque toutes les églises de ce district, insultant à la majesté du lieu qu'on les destine à parer?

Pour ceux qui aiment les contrastes, après avoir parlé des beaux-arts, je dirai quelques mots des arts-légers. L'autre jour en entrant dans le salon de lecture du conseil législatif, j'aperçus le portrait en grand de la reine Victoria, manufacturé par un peintre Anglais, et enligné dans un cadre très riche. Je n'ai jamais vu de ma vie rien de plus plat et de plus maussade. Figurez-vous ces gravures grossières, et aussi grossièrement enluminées, sur lesquelles se précipitent de préférence les badauds et les amateurs rustiques des couleurs fortes et tranchées. La reine est assise sur un trône et tient un sceptre d'or dans sa main droite; elle fait précisément l'effet d'une personne qui a un fort rhume de cerveau et qui s'efforce par une aspiration nasale prolongée, de ramener à sa source le mucus qui sans cesse s'en échappe. Tous ses vêtements sont plaqués et salés d'or. Comme tous les nouveaux peintres, se sentant impuissant à reproduire au moyen du pinceau, le relief et le brillant de ces ornements en or et en pierre qui sont répandus en profusion sur le pallium royal et sur la couronne, il s'est servi de mastic doré pour produire ces deux effets. Sur certains points de la toile, le mastic domine majestueusement.

On parle de dissolution. Suivant quelques-uns, cette dissolution aurait lieu mercredi. Je n'en crois rien.

Tout à vous.

Nous avons reçu dimanche nos lettres et journaux par la maille anglaise du 4, apportée par le *Cambria*.

Les nouvelles commerciales nous annoncent une baisse considérable dans le prix de la farine qui a eu l'effet immédiat de faire tomber le prix du pain à Québec, de 30 à 28 sous. L'aspect de la récolte en général était des plus encourageants; mais la détresse continuait de se faire sentir sous des couleurs alarmantes dans plusieurs parties de l'Europe, en France, en Belgique et en Angleterre. La mort, par suite de cette détresse, continuait de décimer dans la malheureuse Irlande; le typhus s'était joint à la dysenterie. Dans plusieurs des principales villes du Nord de l'Angleterre la fièvre typhoïde ravageait avec une virulence croissante. A Liverpool, à Leeds et autres places, plusieurs prêtres étaient morts victimes des devoirs de leur ministère.

Le parlement anglais continuait ses délibérations, mais on se préparait en dehors pour les élections générales qui devaient se faire prochainement en Angleterre.

Daniel O'Connell, le grand agitateur de l'Irlande, est mort le 15 de mai, à l'hôtel Feber, à Gènes, après avoir subi une application de saignées, qui avait semblé d'abord lui causer un grand soulagement. Il était âgé de 73 ans, étant né à Cashiveen, dans le comté de Kerry, en Irlande, en 1774. En 1798, il fut reçu avocat à Londres, où il s'est maintes fois distingué. Nous ne tracerons pas ici toute sa carrière politique. Nous dirons seulement, qu'en 1829, il fut élu au parlement par le comté de Clare; son élection précéda de quelques mois seulement l'émancipation des catholiques, dont le bill fut promulgué le 13 avril de la même année. Mais ayant refusé de prêter un serment qui répugnait à sa conscience de catholique, O'Connell vit son élection annulée par un vote semblable; les électeurs du comté du Clare lui donnèrent de nouveau leurs suffrages à l'unanimité, et il prit enfin possession de son siège parlementaire en avril 1830.

A partir de cette époque, la carrière du libérateur ne fut qu'une suite de triomphes. Tous les épisodes des quinze dernières années de sa vie ont été racontés par la presse contemporaine, et nos lecteurs en connaissent toutes les phases et le dernier incident: cette scission des *repealers*, en partie, de la Vieille Irlande et de la Jeune Irlande, l'un continuant à reconnaître O'Connell pour chef, l'autre prenant pour guide le fougueux O'Brien qui essaya de substituer à la grande force morale du libérateur, des voies plus énergiques et plus promptes, sans doute, mais aussi plus dangereuses. Quoi que fasse le nouveau parti, quelques résultats qu'il obtienne, qu'il achève l'œuvre de l'émancipation ou qu'il la compromette malheureusement, O'Connell demeurera dans l'histoire et dans les souvenirs du peuple comme le véritable libérateur de l'Irlande, comme le Moïse qui a conduit sa nation en vue de la terre promise.

On écrit d'Alexandrie, le 23 avril: "La récolte de l'année courante est magnifique; elle est rentrée déjà dans toute la haute et moyenne Egypte, et on coupe les blés, en ce moment, dans le Delta. Le viceroi évalue que l'Egypte pourra livrer à l'exportation, lors de la crue des eaux du Nil, c'est-à-dire vers le mois de juillet, plus de 2,500,000 ardebs, ou 4,300,000 hectolitres.

Pour ce qui est de la politique générale d'Europe, nous laisserons parler notre correspondant parisien dans notre prochain numéro.

Les préparatifs pour la célébration de la fête patronale des canadiens-français, la Saint-Jean-Baptiste, continuent de se faire sur un grand pied. La grande salle des séances de l'ancien Parlement, a été obtenue pour le banquet. On a fait appel aux citoyens de fermer leurs boutiques ce jour-là, et bien décorer les rues par où la procession défilera, et de leur côté les citoyens se préparent à y répondre convenablement. A la pluie battante que nous avons depuis samedi dans la soirée, a succédé enfin le beau temps, qui, s'il continue, rendra les chemins très beaux pour la grande fête des Canadiens.

HÔPITAL DE LA MARINE.
Malgré les efforts des commissaires, cet établissement se trouve actuellement dans une crise sérieuse: les abris temporaires, érigés, depuis quelques jours, dans la grande cour, pouvaient recevoir les malades qui demandent journellement admission, mais ces abris n'étant pas encore couverts en bardon, il a été impossible de les y garder, vu la pluie incessante depuis samedi dernier. Samedi, dans la nuit, il a fallu précipitamment faire rentrer, dans l'Hôpital, tous ces malheureux; les enfants ont été placés dans la chapelle catholique et les autres malades, dans la Halle du second étage et dans les allées. Heureusement que M. Scott, agent des steamers, a immédiatement mis à la disposition des commissaires, toutes les toiles peintures, de ses barges, et on en a convertis les nouveaux abris. Sans ce secours prompt et généreux, il est impossible de calculer les suites d'un pareil encombrement dans un Hôpital déjà de beaucoup trop plein. Avec ce secours, on a pu faire rentrer dans les abris les nouveaux venus. Dimanche, les couvreurs étaient à l'ouvrage de même qu'hier, malgré une pluie battante.

Le chiffre donné de la taxe prélevée sur chaque émigré par la douane de Québec, à la date de samedi dernier, s'élevait à £4,680. Le montant total prélevé sur les émigrés pendant le cours de la navigation, l'année dernière, n'a produit que £6,600.

—La distribution de soupe, gruau, d'eau de riz, aux frais du gouvernement, aux nombreux émigrés errants, a dû commencer ce matin au Cul-de-sac, sous la direction du bureau de santé.

—Le nombre des émigrés malades à Montréal, vendredi dernier, était de 900; il en était mort 25 le jour précédent.

Une lettre que nous avons reçue du comté de Lotbinière, donne les plus grandes espérances de récolte dans cette localité.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.
Montréal, 19 juin, 1847.
Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général faire les nominations suivantes, savoir:
L'honorable William Badgley pour être conseil de la Reine dans et pour cette partie de la Province du Canada, ci-devant Bas-Canada.
William King McCord, Ecuyer, pour être do dans do.

BUREAU DE L'ADJUDANT-GÉNÉRAL,
Montréal, 16 juin 1847.

Ordre Général.
Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général, faire les nominations suivantes dans la Milice de la Province du Canada, savoir:

REGIMENT DE MONTMORENCY.
Premier Bataillon.

Pour être Major :
Louis Rauvozy, Ecuyer.
Pour être Capitaines :
Louis Lemoine, Joseph Simon Gravelle, Joseph Gariépy, François Michel, Félix Caron et Jean Renaud, Ecuyers.
Pour être Lieutenants :
Ignace Gravelle, Nicolas LeFrançois, Alexandre Gravelle, Louis Casault, Louis Poulin, Jean Marie Caron, Julien Guérin, et L. J. Bte. LeMoine, Gentilshommes.
Pour être Enseignes :
Joseph Filion, Gabriel Garneau, Jr. Louis Cauchon, Louis Faucher, Narcisse Paré et John Blackburn, Gentilshommes.
Pour être Adjudant :
Lieutenant L. J. Bte. Lemoine.
Pour être Chirurgien :
John Clark, J. M., Ecuyer.
Pour être Chapelain :
Le Révérend Edouard Parant.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.
19 juin.
Barque Mail, Gordon, 25 avril, Cork, J. Buchanan, en lest, 230 passagers.
... Cape Breton, Murray, 4 mai, Dublin, à ordre, do. 155 passagers.
... Lord Glenelg, Martin, 6 do. Limerick, Sharples & Cie. do. 216 passagers.
Navire Elizabeth, Greives, 4 do. Liverpool, do. 2 passagers.
Golette St. Anne, Lemarquand, 10 juin, Gaspé, D. Fraser, cargaison générale.
20 juin.
Brick Cockermouth Castle, Mood, 9 mai, Liverpool, Gillespie & Cie. Cargaison Générale.
... Quebec Packet, Ditchburn, 13 jours, Terrebonne, Sharples & Cie. en lest.
Barque Wilhelmina, Leslie, 8 mai, Sligo, G. H. Parke & Cie. do. 279 passagers.
Golette Catherine, Martel, 10 juin, Sydney, à ordre, do. 38 passagers.
Brick Britannia, Adams, 3 mai, Londres, Pemberton, do.
... Traveller, Mills, 3 do. Painsbief, Levey & Cie. do.
... Hannah, Gregory, 13 jours, Terrebonne, A. Gilmour & Cie. do.
... George Lockwood, McKenzie, 9 mai, Bordeaux, Levey & Cie. do.
... Amity, Borrowdale, 7 juin, Terrebonne, G. B. Symes & Cie. do.
Navire Sisters, Christen, 23 avril, Liverpool, T. C. Lee, do. 501 passagers.
... Araminta, Rogers, 5 mai, Liverpool, G. H. Parke & Cie. sal & briques, 412 pas.
... Elizabeth, Thompson, 24 avril, Liverpool, Gillespie & Cie. cargaison générale.

M. Juineau nous a prié de publier un errata de plusieurs fautes qui se sont glissées dans la publication de sa dissertation. Nous regrettons que le temps et l'espace ne nous permettent de nous rendre à son désir; mais le public comprend que les fautes dont il se plaint sont des fautes typographiques.

NAISSANCE.
A la Canadière, vendredi dernier, la dame de F. X. Garneau, écuyer, a mis au monde un fils.

BULLETIN DES VENTES PAR ENCAN.
MERCREDI le 23, à 10 heures, au quai de la Compagnie de transport—255 barils farine des moulins de Baltimore.
LE MEME JOUR, à 11 heures, au quai de Tweddell—21,000 briques à feu de Carr.—et charbon.
LE MEME JOUR, le 23, à 11 heures, à la Bourse—La coque de la barque "John Geddie" naufragée près Matane, et les agrès.
VENDREDI le 25, à 2 heures, chez Dupont & Cie.—Vaiselles.

HOTEL SAINT JEAN-BAPTISTE.
LES actionnaires souscripteurs à la construction de cet édifice sont priés de se réunir en assemblée générale à l'HOTEL BLANCHARD, MARDI à HUIT heures du soir, le 22 courant, aux fins d'adopter des règlements, préliminaires, procéder à l'élection des officiers et transiger d'autres affaires importantes.
Par ordre,
ULRIC J. TESSIER, Secrétaire.
Québec, 19 juin 1847.

NOUVELLE SOCIÉTÉ DES OUVRIERS,
EN COMMANDE;
SOUS LES NOMS DE LA RAISON
DE DORVAL, PAQUET, ROUILLARD ET COMPAGNIE.
IL y aura une assemblée générale des membres de cette société, sur le terrain de M. JEAN PAQUET, rue Saint-Joseph, MARDI 6 JUILLET prochain, et le 1er mardi de chaque mois suivant, à SEPT heures et demie, P. M. Les Ouvriers qui désireront devenir membres de cette Société, sont priés de s'y trouver.
Par ordre des Gérants,
J. BTE. ST. MICHEL, Secrétaire.
Québec, 22 juin 1847.

SOURCES DE ST. LEON.
L'HOTEL des Sources de St. Léon, est maintenant ouvert pour la réception des Dames et Messieurs qui désireront les visiter.
A l'approche des grandes chaleurs de l'été et principalement cette année où le grand nombre d'émigrés mourants peut affecter la santé des citoyens des Villes, le soussigné croit devoir inviter les personnes dont la santé délicate demande beaucoup de ménagements, à venir passer quelques semaines à son Hôtel. Il les invite d'autant plus que les Sources ont depuis quelques années effectué des cures toutes merveilleuses. Le site est des plus agréables, la pêche et la chasse y offrent les plus grands attraits. A quelques milles des Sources, se trouve le grand et magnifique établissement de T. Kimpton, écuyer, qui mérite d'être visité par tout habitant du Canada.
Le soussigné n'épargnera rien pour procurer à tous ceux qui l'honoreront de leur visite tout le confort désirable, sa table ses liqueurs seront toujours du premier choix, ses serviteurs toujours des plus attentifs.
Des voitures seront toujours prêtes pour promener les visiteurs soit au Fort St. Léon, soit ailleurs.
N. B.—La diligence des Sources, à dater du 6 JUILLET, laissera l'Hôtel de Bernard, aux Trois-Rivières, tous les MARDIS et VENDREDIS matin.
Passage.—Cinq SCHELLINGS.
LOUIS LEMIEUX.
Québec, 22 juin 1847.

PROJET
d'Assurance Mutuelle
DANS LES CAMPAGNES.

LES soussignés, francs-tenanciers, résidant dans le comté de Rimouski, désirant établir une Société d'Assurance Mutuelle contre les accidents du feu dans les comtés de Rimouski, Kamouraska et l'Islet, invitent les franc-tenanciers des dits comtés, à se réunir en assemblée générale, dans la paroisse de la Rivière-du-Loup (en bas), comté de Rimouski, dans la salle publique de la dite paroisse, le VINGT-SIXIEME jour de Juillet prochain, à DIX heures avant-midi, afin de décider s'il n'est pas expédient et avantageux de profiter des garanties accordées par l'Acte de la 4me année Guil. 4, chap. 33, pour l'établissement de sociétés d'assurance mutuelle contre les accidents du feu en cette Province, et d'en établir une dans les dits comtés de Rimouski, Kamouraska et l'Islet.
J. B. POULIOT, THOMAS JARVIZ, GEORGE LAROCHE, EUGENE LAROCHE, GEORGE PELLETIER, GEORGE PELLETIER, THOMAS JONES, EDUARD MIGNER, ABRAHAM DUBE, J. P. ROY, J. B. CORDEAU dit DELO-RIER, N. B. A. CASGRAIN.
N. B. Messieurs les Maîtres ou autres personnes influentes des paroisses des trois comtés ci-dessus, sont spécialement priés de faire lire et afficher l'annonce ci-dessus, à la porte de l'Eglise ou Chapelle de leurs paroisses respectives, conformément à la loi, et de donner information de cette publication à M. le maire de la Rivière-du-Loup aussitôt qu'elle aura été faite avec le certificat de publication.
Rivière-du-Loup, 4 juin 1847.

APPEL
A LA
Charité publique.
Le soussigné, chapelain de l'hôpital de Marine, prie les personnes charitables qui auraient quelques HARDIES dont elles pourraient disposer en faveur des EMIGRES INDIGENTS, de tout âge et de tout sexe qui en sont dépourvus, de les envoyer chez les Dames de la Congrégation, à leur couvent de St. Roch.
Les mêmes dames se chargeront de faire confectionner des vêtements avec toute étoffe qu'on voudra bien leur mettre en main pour le même objet.
N. BEAUDIEN, Frze.
Hôpital de Marine, 17 juin 1847.

BILLETTS DE PROMESSE PERDUS.
LES soussignés ont perdu ce matin en allant à la banque dite de l'Amérique britannique du Nord, deux billets de promesse dont voici la substance.
Une en date du 10 juin 1847, à trois mois pour la somme de £78 3 s, signé par F. G. Parent, en faveur de C. F. Pratt et Frère.
Un autre en date du 17 juin 1847, à trois mois, au montant de £31 7 s, signé par Joseph Prétobaire, en faveur de C. F. Pratt et Frère.—Ces deux billets étant endossés: C. F. Pratt et Frère, ont été signalés dans toutes les banques de Québec. Quiconque les aurait trouvés obligerait en les remettant aux soussignés.
C. F. PRATT ET FRERE.
19 juin, 1847.

BANQUET NATIONAL
DE LA SOCIÉTÉ
SAINT JEAN-BAPTISTE.
MESSIEURS les membres de la société sont prévenus qu'il a été résolu de compléter par un Banquet la célébration de la fête patronale, et que l'usage de la salle de séances, ancien palais du Parlement, a été accordé pour cette occasion.
Ceux qui désirent y assister sont priés de donner leur nom aux secrétaires de leur section qui devront en faire rapport au soussigné aussitôt que possible. Les listes de souscription seront inévitablement closes dès que le nombre des convives que peut admettre le local aura été complété.
Il sera donné avis prochainement des dispositions ultérieures, ainsi que des endroits où l'on pourra se procurer des cartes, etc.
N. AUBIN,
Président du Comité du Banquet.
Québec, 17 juin 1847.

PERDU.
Hier, entre 2 et 3 heures, de la rue de l'église, St. Roch, à la rue St. Jean, haute-ville, un portefeuille noir, contenant une certaine somme d'argent. On prie quiconque l'aura trouvé, de le déposer à ce bureau, le propriétaire offrant de faire une remise raisonnable si on l'exige. On pourra référer aussi à M. Sanshagrin, rue de l'Eglise, St. Roch.
Québec, 17 juin 1847.

Association du Télégraphe Electrique de l'Amérique Britannique Septentrionale.
AVIS est par le présent donné qu'un SECOND VERSEMENT DE DEUX LOUIS PAR ACTION DU capital de cette compagnie devra être payé, à son crédit entre les mains de CHS. GETHINGS, écrivain, trésorier de l'Association à la banque de la Cité de cette ville, le ou avant MARDI le VINGTIEME jour de juillet prochain.
Par ordre des Directeurs,
Wm. KIMLIN, Secrétaire.
Québec, 18 juin 1847.

HORLOGERIE.
Le soussigné tout en remerciant les habitants du Comté de l'Islet de l'encouragement qu'il en a reçu pendant qu'il a été au milieu d'eux, prend la liberté d'informer respectueusement le public de Québec et celui de la localité susdite, qu'il tient maintenant son atelier près le marché du Palais, au deuxième étage, propriété de M. Langlois, pilote. Il ose se flatter qu'il rendra justice à ceux qui voudront bien honorer de leurs commandes.
JOS. JACOB CHOUINARD, Horloger.
Québec, 17 juin 1847.

L'Echo de la Presse.
PROSPECTUS.
DANS le beau siècle où nous vivons, où l'éducation aux yeux nobles et bienfaisantes commencent à se répandre dans nos campagnes et à dominer, glorieusement, sur l'ignorance des années dernières, nous nous faisons, avec toutes les personnes influentes et éclairées, que la publication d'un Journal, absolument en harmonie avec les mœurs, les habitudes et le caractère de nos bons cultivateurs, sera favorablement accueilli par tous nos compatriotes qui ont à cœur le bien du plus grand nombre.
Nous n'avons pas accepté sans quelque hésitation la tâche de Journaliste, tâche toujours si ardue et si ingrate; aussi avons-nous posé d'abord notre modeste entreprise sur des bases étroites, bien loin de vous faire ces grandes et belles promesses dont l'exécution paraît du premier coup d'œil si facile; mais dont la réalisation est presque toujours si rare et si difficile.
Le titre que nous avons adopté, d'après le sentiment de quelques amis éclairés, donne de suite une idée de la marche que nous nous proposons de suivre.
Ce qui intéresse le plus dans un Journal, ce sont les nouvelles tant étrangères que locales, tant religieuses que politiques; nous en donnerons à chaque publication un résumé net et succinct que nous pourrions dans les colonnes des autres Journaux.
Nous donnerons une attention particulière à la littérature. Qui n'a aimé à goûter le plaisir d'une lecture palpitante d'intérêt; surtout au coin du feu pendant les longues soirées d'hiver? Nous espérons la dessus faire un choix à la portée de tous nos lecteurs et irréprochable sous le rapport de la morale, si chérie, si respectée particulièrement au sein de nos Campagnes.
L'Agriculture, cet art aujourd'hui si négligé, bien que le malheur, la pénurie des circonstances actuelles en démontrent la nécessité plus que jamais, occupera toujours la majeure partie de nos colonnes; et nous nous efforcerons à ce sujet de donner un petit recueil de connaissances utiles et essentielles que tout Cultivateur devra apprécier et mettre en pratique pour l'enrichissement de son patrimoine, le bien être de sa famille, et l'avancement de son Pays.
Quant à la politique, nous sommes certainement trop jeunes, nous l'avons trop peu étudiée pour y prendre une part active; le parti le plus sage et le plus prudent pour nous sera de ne paraître que l'organe fidèle des autres Journaux.
Nous ouvrirons toujours nos colonnes avec plaisir et reconnaissance à toutes les correspondances sur tous les sujets possibles, exempts de blâme; et nous espérons beaucoup de la plume et des lumières de nos jeunes amis; mais nous rejeterons toujours ces écrits injurieux qui tiennent de la nature du libelle, qui renferment que haine et personnalité, qui révoltent le lecteur et dégradent la presse.
Nous nous empresserons en tout et partout de prendre et défendre les intérêts des cultivateurs avec qui nous sommes intimement liés, tant par intérêt que par les sentiments de notre cœur.
Avec de pareils principes, et des conditions aussi libérales, que celles que nous exigeons, nous espérons indulgence et encouragement jusqu'à ce que nous cessions de le mériter.
Le Journal sortira une fois par semaine, le samedi, sur une feuille de double Croton.
Le prix de l'abonnement sera de sept chelins et demi, par an, payable un semestre d'avance.
EUGENE L'ECUYER & Cie.
Bellechasse, St. Michel }
12 juin 1847.

CHAPEAUX Nouveaux.
Le soussigné informe respectueusement le public qu'il a reçu par le Lady Sealon de Londres, un assortiment complet de chapeaux choisis et de goût, de satin et castor, pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants de toutes sortes (Riding Hats).
Aussi :
Boîtes à chapeaux en cuir, supérieures.
Brosses de crin et velours, pour chapeaux.
F. E. GARANT.
Québec, 29 mai 1847.

Société
ST. JEAN-BAPTISTE.
FETE ANNIVERSAIRE.
La Société St. Jean-Baptiste, sortira en grande procession avec tous les insignes, le 24 juin courant, pour assister à la messe solennelle, qui sera chantée dans l'église Cathédrale de Québec.
Les trois sections de la Société, se rassembleront à sept heures et demie précises, savoir:
La 1ère. à l'Hôtel du Parlement.
La 2de. au Carré Tessier.
La 3me chez M. Chs. Dion;
dès elles se rendront sur l'Esplanade, où elles devront se trouver réunies à huit heures précises.
La Procession en partant débouchera par la Barrière St. Anne, et de là suivra les rues suivantes: D'Auteuil, St. Louis, Du Fort, Bunde, pour se rendre à l'Eglise.
En partant de l'Eglise, elle suivra les rues suivantes: Buade, Lamontagne, le grand Escalier, Sous-le-Fort, Notre-Dame, Bas de la côte Lamontagne, St. Pierre, St. Paul, flant le long du Parc, Desfossez jusqu'à la rue Craig, St. Joseph, La Couronne, Côte d'Abraham, St. George, d'Aiguillon, Ste. Claire, Grande rue St. Jean, St. Jean en ville, Fabrique, Trésor, Ste. Anne devant l'Hôtel Payne, Descarrières devant le monument Vail et Montcalme, rue l'Halimard, rue St. Louis jusqu'à la résidence de l'honorable Président, où la Société se dispersera. MM. les marchands et autres sont priés de fermer leurs magasins jusqu'à la fin de la procession, et les citoyens en général sont priés de décorer les rues où la procession passera.
Par ordre,
ULRIC J. TESSIER, Secrétaire-Archiviste.
Québec, 15 juin 1847.

Graines! Graines!
LES soussignés offrent à vendre leur assortiment ordinaire de GRAINES FRAICHES, garanties bonnes et de qualité véritable.
Aussi :
Graine de Mil.
Graines de Trèfle rouge et blanc.
J. MUSSON & CO., Droguistes.
27 avril 1847.

AVIS.
Le soussigné fait ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et il les informe qu'il continuera à son propre compte dans sa maison, au Faubourg St. Jean, rue Richelleu, ancienne demeure de feu M. Jos. Savard, marchand de bois, et près de chez M. Chauvevert, forgeron, en face de M. Labé, épicer, où il aura constamment en mains un assortiment de Meubles de ménage comme par le passé; il espère mériter par sa promptitude et sa diligence de recevoir une part de l'encouragement qu'il aura jusqu'à ce jour.
J. B. ST. LAURENT.
Québec, 20 avril 1847.

A VENDRE.
UNE BRIQUETERIE complète située de la manière la plus avantageuse en la paroisse de St. Pierre de l'Islet d'Orléans, sur le bord du fleuve St. Laurent, contenant environ 9 arpens en superficie, avec deux hangars, couverts en bardon dont l'un de 40 pieds sur 60 et l'autre de 20 sur 30. Cette Briqueterie est prête à être mise en opération, et rapporterait des profits considérables à la personne qui en ferait l'acquisition, vu la grande demande de briques qu'il y a maintenant à Québec, depuis les deux grandes Inondations.
S'adresser à
WILLIAM KIMLIN, écuyer, Secrétaire du Comité Général de Secours.
Québec, 4 mai 1847.

Bureau de l'Inspecteur des Chemins.
Québec, 14 juin 1847.
AVIS est par le présent donné que les vidanges et ordres provenant des cours, seront dorénavant reçus au quai de M. Olliver, à la Pointe à Carcy, et qu'il ne sera permis de les déposer ailleurs, si ce n'est au quai de la Corporation, près de l'Hôpital de Marine.
Il sera payé six sols par voyage de bonnes vidanges de pierre et de mortier, qui seront déposées dans la rue Dorchester, ou dans telle autre rue de St. Roch, qui sera plus tard indiquée par l'Inspecteur des chemins.
Par ordre,
JOS. HAMEL, Inspecteur des Chemins.

Departement des Terres de la Couronne.
Montréal, 4 juin, 1847.

AVIS PUBLIC.—Les Possesseurs de Licences pour couper du Bois sur les Terres de la Couronne sur la Rivière Ottawa, et dans les autres parties de la Province, qui désirent les renouveler, sont par le présent requis de s'adresser à cet effet aux Agents respectifs de ce Département, et de se conformer aux conditions du renouvellement tel que réglé par les Avis de 24 Juin et 14 Août derniers, le ou avant le 31 Juillet prochain, pour la présente saison, et le ou avant le 30 Juin de chaque année pour la prochaine saison et les suivantes.
Les limites pour couper le bois (Timber Limits) pour lesquelles il n'aura pas été fait de demandes par les propriétaires antérieurs, aux jours sus-mentionnés, ou à l'égard desquelles celui qui en aura fait la demande aura négligé de se conformer aux conditions de renouvellement, (et non antérieurement réclamés en vertu du droit de confiscation réservé par la dernière clause des Avis des 24 Juin et 14 Août) seront offertes en vente, sans avis ultérieur, le 1er Septembre, après l'expiration de la Licence, et en cas de confiscation adjugées aux plus haut enchérisseurs.
Les parties réclamant des limites antérieurement couvertes par une Licence, sous prétexte de défaut d'occupation, devront faire leur demande par écrit, accompagnée de toutes les preuves nécessaires, le ou avant le 30 Juin courant, pour les Licences expirées, et le ou avant le 30 Juin après l'expiration des Licences expirées, et le réclamation n'aura droit à sa Licence que le 1er Août suivant, après que celui qui l'aura eu précédemment en aura eu avis et aura été entendu à l'encontre du réclamant, s'il le juge à propos.
Les personnes qui refuseront ou éluderont le paiement des droits pour passage sur les Glissoires, ou des droits sur leur Bois, ou le règlement final d'obligations données pour icelui, avant d'en faire la livraison; aussi les personnes prenant forcement possession de terrains en litige avant d'avoir obtenu une décision en leur faveur, et les parties refusant de se conformer aux décisions de Cours ou d'Arbitres, ou aux Règlements du Bureau des Terres, ou qui interrompt forcément les Arpentiers, ne pourront obtenir de Licences à l'avenir, et leurs limites deviendront disponibles.
Avis est de plus donné, que les Possesseurs de terres sans titre n'ont aucun droit quelconque aux droits pour bois coupés sur icelles et que tous tels droits doivent invariablement être payés à la Couronne.

Aux Manufacturiers de Pelletteries.
UN Compagnon du métier, portant des preuves de capacité, désirerait se placer dans une manufacture de Pelletteries à Québec. S'adresser au bureau de ce journal.
Québec, 1 juin 1847.

A une séance du Bureau de Santé de la Cité de Québec, tenue le 7 du courant, les personnes suivantes ont été nommées Inspecteurs et Gardiens sanitaires pour cette ville.
INSPECTEUR, WILLIAM MILLER.
GARDIENS SANITAIRES
Quartier St. Jean, ALEXANDRE MILLER,
" St. Roch, CHARLES AUDRY,
" du Palais, GEORGE BORNE,
" St. Louis, Wm. FIELDS,
" Champlain, GEORGE AIRD,
" St. Pierre, JOHN TOLLAND.
Certifié,
FELIX GLACKEMEYER, Secrétaire.
Québec, 10 juin 1847.

Avis.
AUX FAMILLES
et aux hôteliers.

NECTAR, EAU DE SOUDE,
BIERRE DE GINGEMBRE,
BIERRE DE RACINES DE SALSEPAREILLE ou ROOT BEER, en quarts et en bouteilles,
PETITE BIERRE D'EPINETTE DOUBLE,
SYROP DE CITRON, au gallon et en bouteilles,
SYROP DE SALSEPAREILLE,
ESPRIT D'EPINETTE, au gallon et en bouteilles,
POUDRES DE SOUDE, DE SEIDLITZ,
BIERRE DE GINGEMBRE, &c.
A vendre à l'établissement du soussigné et envoyé à domicile avec ponctualité et sans délai.
O. GIROUX,
Rue St. Jean, N° 24.
Québec, 10 juin 1847.

BUREAU DE SANTÉ.
A une Assemblée du Bureau de Santé de la Cité de Québec, tenue le 28 mai 1847.

RÉSOLU, 1er.—Que les Gardiens visiteront et inspecteront toutes rues, ruelles, avenues, quais et cours de la Cité et ordonneront l'enlèvement de toute ordure, os, légumes, boues etc., et si cette boue ou ordure n'est enlevée vingt-quatre heures après que notice à cet effet en aura été donnée par le Gardien, celui-ci en fera immédiatement rapport à l'inspecteur, telle visite ou inspection devra se faire au moins une fois par semaine ou plus souvent s'il est nécessaire.
RÉSOLU, 2d.—Dans le cas de négligence de la part d'un propriétaire ou locataire comme susdit, l'inspecteur fera enlever cette ordure ou boue etc., dont il aura été fait rapport par le Gardien, aux frais de ce Bureau, et aussitôt que possible après pour suivra les parties pour le recouvrement de l'aumône pourvue en tel cas par le Règlement de la Corporation de cette Cité en date du 24 mai 1847.
Certifié
FELIX GLACKEMEYER, Secrétaire.
Québec, 11 juin 1847.

ATTENTION! ATTENTION!
LES soussignés informent le public qu'ils ont maintenant une quantité considérable de MADRIERS de TROIS POUCES, à vendre en GROS ET en DETAIL, sur la Grève au Palais, à des prix modiques.
ANT. PAQUET et Cie. Com. de Bois.
Québec, 8 juin 1847.

Bureau de Santé.
AVIS est par le présent donné que les membres du Bureau de Santé appointés dans chaque quartier, visiteront et inspecteront dans le courant de la semaine prochaine les diverses rues, ruelles, cours &c. de cette cité, et les citoyens sont requis de nettoyer et purifier leurs demeures immédiatement dans la vue de préserver la santé publique.
Par ordre,
FELIX GLACKEMEYER, Secrétaire.
Québec, 4 juin 1847.



ONGUENT

HOLLOWAY

GUERISON EXTRAORDINAIRE.

D'un malade après avoir été abandonné par les Médecins de quatre des plus grands Hôpitaux de Londres.

Attestation donnée sous serment, devant le Lord Maire de Londres.

WILLIAM BROOKE messager, demeurant No. 2, Union Street, S. uithwark, à Londres, prête serment et dit qu'il avait un bras gauche quinze ulcères en suppuration, et des plaies vives sur les deux jambes. En raison de ces infirmités, il fut reçu comme malade externe à "l'Hôpital Métropolitain" en Avril 1841, et il y fut soigné pendant près de quatre semaines. Comme il n'éprouvait aucun soulagement, il désespéra d'y guérir, et LE DEPOSANT alla successivement se faire traiter dans les trois Hôpitaux suivants: Hôpital de "King's College," en Mai pendant cinq semaines; Hôpital "de Guy," en Juillet, pendant six semaines; et celui de "Charing Cross," à la fin d'août, pendant quelques semaines. LE DEPOSANT quitta ce dernier hospice dans un état pire qu'il n'était en sortant "de Guy's Hospital" après que M. BRANBY COOPER, ainsi que d'autres médecins de l'établissement, lui eurent dit "que le seul moyen de conserver sa vie était l'amputation de son bras!"

LE DEPOSANT se rendit alors auprès du Docteur BRIGHT médecin en chef de l'Hôpital de Guy, qui après avoir vu l'état du déposant lui dit avec bonté "Je ne puis absolument rien pour votre guérison, mais voici un demi-souverain, allez chez Mr. Holloway, et essayez de ses pilules et de son onguent: j'ai été témoin en plusieurs circonstances des effets merveilleux qu'ils ont produits dans des cas désespérés! Venez me recevoir."

CE CONSEIL fut suivi par le déposant: il fit alors usage des pilules et de l'onguent d'Holloway, et au bout de trois semaines la guérison fut parfaite, après qu'on avait échoué dans "quatre hôpitaux!" Lorsque le Docteur BRIGHT vit le résultat de son charitable avis, il dit: "Je suis tout à la fois étonné et charmé! Car je croyais, si jamais je vous voyais, que ce serait sans votre bras. Cette cure est vraiment une merveille!"

Déjà sous serment à l'Hôtel-de-ville de la ?
 devant moi, JOHN PIRIE, MAIRE.

Cet onguent extraordinaire guérit les plaies et les Ulcères les plus dangereux, les Maux de Jambes, les Maux du Sein, les Maux de Gorge, le Chagrin-foot, le Pian, la Lèpre d'Afrique, et les Cancres, Hémorrhoides, les Tumeurs, les Gonflements, les Scrophules, les Dartres, les Engorgemens, la Goutte, les Rhumatismes et presque toutes les maladies de la peau.—La piqure des Mosquitos et des "Mouches-de-Sable."

A vendre chez J. MUSSON & Co., Droguistes,
 Seuls dépositaires à Québec, Près de l'Archêvêché.

Joseph CADOTTE,

RUE ST. PIERRE, PRÈS DU MARCHÉ, BASSE-VILLE,

FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et l'informe respectueusement qu'il aura toujours constamment en main, comme ci-devant, **Harnais, Bottes et Souliers français, etc.,** quantités de **CUIRS CANADIENS**, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés. **Point de SECOND PRIX.**

MAGASIN DE BOTTES ET SOULIERS.
 (BÂTISSE CLOUET)
Rue Buade.

Le soussigné annonce respectueusement qu'il a transporté son commerce à cette grande et spacieuse maison ci-devant occupée par feu M. COLFEN, et récemment par feu M. BURKE; et ayant reçu par le *Charles Jones* et le *Sophia Moffat*, ses importations de printemps consistant en **CUIRS ANGLAIS et FRANÇAIS**, il est en état d'offrir au public un fonds d'articles supérieurs en sa ligne, qu'il n'hésite pas à qualifier tant par la qualité que la quantité, au dessus de tout ce qui a paru sur ce marché.

Le débit en détail se faisant pour argent comptant, et les grandes facilités que lui procure son accès aux marchés étrangers, le mettent en état de vendre à 15 p. 0/0 au dessous des prix d'aucune autre maison à Québec.

THOS. COWAN.
 Québec, 25 mai 1847.

DEPOT DE MARCHANDISES SECHES,
HARDES FAITES, ETC., ETC.
de Anselme Hardy.

8, RUE NOTRE DAME,
 BASSE-VILLE.

ON se flatte de fournir au dépôt susdit, tout ce qui contribue à l'habillement des messieurs, aux prix les plus réduits, pour argent comptant.

Des ouvriers tailleurs sont attachés à l'établissement, de sorte que l'on peut tailler et confectionner, sous le plus court avis, toutes espèces d'habits que l'on ne pourrait trouver au dépôt.

Québec, 20 mai 1847.

BANQUE DE QUEBEC

ON fait savoir par le présent qu'à une assemblée des Directeurs de la Banque de Québec, tenue ce jourd'hui, il a été Résolu que le Capital de cette Banque soit augmenté de £200,000, et qu'une pétition à cet effet soit présentée à la Législature à la prochaine session du Parlement Provincial, et qu'une Liste de Souscription pour le Capital additionnel proposé de 8000 actions de £25 chacune, soit immédiatement ouverte à la Banque, à la condition que la Législature accède à cette demande.

Par ordre du Bureau,
NOAH FREER, Caissier.
 Banque de Québec, 15 avril 1847.

Avis.

Le soussigné remercie ses amis et le public généralement de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et l'informe qu'il continuera seul de tenir boutique au lieu qu'occupait, depuis le grand incendie, la société de LAFLEUR et ST. LAURENT, comme meubliers-ébénistes, et que prochainement il transportera sa boutique et son dépôt de meubles à l'ancien poste qu'occupait la dite société, sur la côte d'Abraham; et il espère, par le même soin porté dans l'exécution de ses meubles, mériter une part de leur patronage.

FRANÇOIS LAFLEUR.
 20 avril 1847.

NAPOLEON CASALU, Avocat, Bureau vis-à-vis l'Archevêché, dans la même maison que les bureaux du Journal de Québec et de l'Assurance du Canada.
 Québec, 4 mai 1847.

A VENDRE.

UN terrain contenant 2 emplacements d'environ 38 pieds de front sur 100 de profondeur, borné en front à l'encolure de la rue St. George et de l'Olivier en arrière à une rue projetée, voisin de M. Monier, Charron. S'adresser à P. G. TOURANGEAU, Epicier, côte d'Abraham.
 Québec, 15 mai 1847.

Bureau des Terres de la Couronne,
 Montréal, 14 Novembre, 1846.

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, qu'en conformité de l'annonce insérée dans le *Canada Gazette* de ce jour (14 novembre), en tête de la Liste No. 7 des réclamations de Miliciens du Bas-Canada, ce Bureau cessera, après le 30e. juin prochain, de s'occuper d'aucune réclamation, dont les affidavits et autres papiers requis n'auront pas alors été produits; et que tout Script, déjà fait, qui n'aura pas été réclamé, sera alors annulé.

UNE insertion mensuelle de l'avis qui précède jusqu'au 30 juin 1847, dans la *Minerve*, l'*Aurore des Canadas*, les *Mélanges Religieux*, le *Canadien*, le *Journal de Québec*.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,
 Montréal, 8e avril 1847.

AVIS PUBLIC.

LES personnes désirant commuer la tenure des propriétés situées dans aucune partie du Domaine de la Couronne, dans le district de Québec, sont requises à l'avance de transmettre leur demande à cet effet par l'entremise de l'Inspecteur Général du Domaine de la Reine à Québec, l'Honorable F. W. FRIEMEROSE, auquel elles devront remettre en même temps tous les papiers et documents nécessaires pour effectuer la commutation demandée, y compris un plan figuratif de la propriété, dressé par un Arpenteur juré compétent.

La cession de la propriété dont on désire la commutation pourra aussi être filée en même temps, lorsqu'on désirera accélérer les procédés.

Pour la commutation des propriétés faisant partie des Biens des Jésuites, situées dans le District de Québec, les demandes devront être transmises de la même manière par l'entremise de l'Honorable LOUIS PANET, de Québec, Agent pour les Biens des Jésuites dans ce District.

D. B. PAPINEAU,
 Commissaire des Terres.

MAGASINS A LOUER DANS LA RUE CRAIG

DEUX grands magasins, avec logements spacieux et dans le meilleur ordre possible, l'un occupé maintenant par M. R. Chambers, et l'autre par M. Ross. On voudra louer une partie de la maison à part.

DR. ROUSSEAU.
 Québec, 4 février 1847.

A Vendre
 Pour moitié de la valeur ordinaire.

2 MACHINES à faire les clous coupés de toute grandeur jusqu'à 41 pouces.

1 machine à trancher la tôle ou clous coupés de toute grandeur. Le tout fait d'après les meilleurs modèles et tout neuf.

1 grande roue Alluchonnée avec l'appareil nécessaire à faire marcher le tout par un ou deux Chevaux.

S'adresser à
FRANÇOIS DELOY,
 ou à F. X. METHOT.
 Québec, mars 1847.

12, Rue Buade, Près la Cathédrale Catholique, QUEBEC.

DEPOT DE CHAPEAUX DE LONDRES.
 (EN GROS ET EN DETAIL.)

W. S. HENDERSON & Co.,

12, Rue Buade, Près la Cathédrale Catholique, QUEBEC.

N'AYANT depuis les deux dernières années épargné ni troubles ni dépenses comme manufacturiers de chapeaux, pour compétitionner avec les producteurs étrangers, ils ont été forcés, excepté pour les espèces les plus communes, en justice à eux-mêmes et à leurs pratiques, d'abandonner cette branche de leur commerce, à cause du climat, et de l'impossibilité absolue à cette distance du siège de la science, de se tenir au niveau des améliorations qui se succèdent sans intermission dans le vieux monde.

Leur connexion longue et intime avec les principaux manufacturiers d'Angleterre et de France, leur donne tous les avantages possibles dans la ligne des chapeaux et les met en position d'offrir un fonds de marchandises choisies personnellement par leur associé W. S. H. l'automne dernier, en Europe, manufacturés sur le principe de la machine à Vapeur à patente, à dresser et à liser les chapeaux, depuis quelque temps en usage en France et considérablement améliorée tout récemment par une maison de Londres.

Ils sont convaincus que leur maison est le seul magasin de détail de cette ville qui importe directement des manufacturiers, sans que leurs ordres aient à passer par les mains des marchands à commission, soit ici soit en Angleterre, et souvent dans les deux places; s'épargnant ainsi une commission de 7 1/2 à 12 1/2 par cent, ils osent répéter malgré les prétentions de personnes dont la réputation pour la véridicité à cette époque de jactance et de charlatanisme, aurait besoin d'être passée au criblé de l'opinion publique.

Les chapeaux français, par De la Cour et cie, de Paris, et importés par la voie de Liverpool, seront trouvés un superbe article, et digne de l'attention des messieurs désireux de porter des chapeaux comme il en est rarement importés en Canada.

Des Chapeaux de drap pour la marine, le militaire et de goût sont offerts en vente, et fabriqués d'après ordre; aucun article qui ne sera pas approuvé pourra être remis huit jours après l'achat.

Leur première qualité de Chapeaux de Paris, ainsi que les meilleurs Chapeaux de Castor noir et "drab" à double rouleur, supérieurs à ceux qu'ils ont ci-devant importés, vu le bas prix du Castor, dont il est employé une quantité additionnelle dans la fabrique de ce genre de qualité.

Comme il s'est opéré de grands changements dans le Commerce de Chapeaux, ils croient devoir donner une liste des prix pour la présente année.

PRIX EN DETAIL POUR 1847.

Chapeaux pour Hommes, de Soie, 3s. 9d à 5.	" " à Poil Court, 6s. 6d. à 7s 6d.
" " Tondus Ras, 10s.	" " à Coupe Anglaise et Style Parisien, 12s. 6d.
" " Couronne de Caoutchouc à Poil Veloute, 15s.	" " De Peluche Française Brillante au Caoutchouc, 20s.
" " De Castor, 4s. 6d. 4s. 9d. et 5s.	" " à l'épreuve de l'Eau, 7s. 6d.
" " à Poil Ras, 10s.	" " Couvert de "Neutria", 12s. 6d.
" " Couronne d'Etouffe, Carré de Castor, 15s.	" " d'Etouffe Fine 17s. 6d. à 20s.

QUIN SEUL PRIX.

CHAPEAUX a la POLKA

QUEBEC, 8, rue Saint-Jean, Haute-Ville.

et a la JOINVILLE.

chez GARANT, fabricant de Pelleteries, etc.

Le sieur GARANT offre ses plus sincères remerciements aux Messieurs du Clergé, à ses amis et au public en général, pour l'encouragement libéral dont ils ont bien voulu l'honorer depuis qu'il a commencé le commerce des CHAPEAUX; cet encouragement, basé sur la confiance, lui fait un devoir d'avoir constamment en mains les CHAPEAUX de SATIN des meilleures manufactures de Paris, de Londres et de New-York; c'est ce qu'il a toujours fait.

Il ose se flatter qu'il a reçu l'automne dernier, par le *Zealous*, des chapeaux d'une nouvelle manufacture, spécialement faits pour le Canada, à demande, pour les modes du printemps, tels qu'il n'en a jamais été envoyés auparavant dans ce pays; ces chapeaux méritent d'être vus par les personnes qui aiment à faire usage de bons et élégants chapeaux; elles feront bien de ne pas acheter de chapeaux avant de les voir.

On verra avec satisfaction qu'il fera cette année une déduction de 10 par cent sur le prix habituel de ses chapeaux. En mains, pour les MM. du Clergé, Chapeaux de Castor, Satin et Soie.

Chapeaux pour les Messieurs à la Joinville et à la Polka.

- Do. pour les jeunes gens.
- Do. pour les enfants — noirs et gris.
- Do. pour les Messieurs — de Casimire noir et gris-perle.
- Do. à bord large, drab, à l'épreuve de l'eau (waterproof.)
- Do. do. do. gris, pour la chasse et la pêche.
- Do. de feutre, vernis, bordé en casimire noir
- Casquettes de drap et autres de goût.
- Do. militaires faits à ordre.
- Do. de soie cirée, avec couverture.

En expectation, par les premiers arrivages, un assortiment complet de CHAPEAUX choisis et de goût, dont il donnera connaissance au public aussitôt leur réception.

Il est prêt à recevoir toutes sortes de pelleteries pour préserver des mites durant l'été.

GRANDE REDUCTION DANS LES PRIX.

Nouvel établissement de **CHAPELLERIE,** 22, rue la Fabrique, Haute-Ville,
de W. ASHWORTH & Co.

On a reçu à cet établissement par les navires *Sophia Moffat*, le *Sarah*, et autres, ample approvisionnement de **CHAPEAUX** les plus à la mode, pour Messieurs, de Londres et de Paris, consistant en CHAPEAUX de CASTOR et SATIN.

On y a aussi adopté en principe le mode de petits profits moyennant une prompte recette, c'est pourquoi le public y trouvera une réduction dans les prix de 30 à 50 p. 0/0 au dessous de ceux demandés ci-devant en cette cité.

POINT DE SECOND PRIX.